

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

- dont suppléés 1

- dont représentés 2

Votants : 24

- dont « pour »: 24

- dont « contre »: 0 -

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le sept mars à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 3 mars 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme Sophie VAGINAY.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ISAIA Monique, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, MASSE Roger, KLETTY Guy, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes OKROGLIC Dominique, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, MILLION-ROUSSEAU suppléé par Mme ISAIA Monique,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2017/84

OBJET : PROJETS D'EAU POTABLE UBAYE SERRE-PONCON – CONFIRMATION DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

VU la délibération de la CCUSP du 3 novembre 2016 relative aux travaux de **sécurisation de l'alimentation en eau potable (AEP) des quartiers hauts de La Bréole**, approuvant la réalisation du projet et sollicitant les subventions les plus élevées possibles de la part du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau,

VU la délibération de la CCUSP du 14 octobre 2015 relative aux travaux de **réfection du captage de Mandosse sur la Commune de Saint-Vincent les Forts**, approuvant l'avant-projet et sollicitant les subventions les plus élevées possibles de la part du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau,

VU la délibération de la CCUSP du 16 juin 2016 relative à la **mise en conformité des captages d'eau potable au titre du Code de la Santé Publique (DUP)**, décidant de lancer une procédure de déclaration d'utilité publique pour le prélèvement de l'eau et l'instauration des périmètres de protection, et sollicitant les aides financières du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau,

CONSIDERANT que des demandes de subventions ont déjà été déposées par la CCUSP pour ces trois projets,

CONSIDERANT que suite à la fusion des communautés de communes au 1^{er} janvier 2017, les financeurs sollicités souhaitent que la CCVUSP confirme ces demandes de subventions,

CONSIDERANT que suite aux résultats des appels d'offres, les coûts d'opérations peuvent être réajustés aux montants suivants :

- **sécurisation de l'AEP des quartiers hauts de La Bréole : 387.000 € HT,**
- **réfection du captage de Mandosse : 98.000 € HT.**

CONSIDERANT que pour la mise en conformité des captages d'eau potable, il convient de ne pas se limiter aux seuls captages de Saint-Vincent les Forts (1^{ère} tranche définie par la CCUSP dans la délibération sus-citée) mais d'englober tous les captages d'Ubaye Serre-Ponçon qui alimenteront le réseau à l'issue des travaux de sécurisation de l'AEP des quartiers hauts de La Bréole, soit un coût d'opération d'environ **100.000 € HT.**

Le Conseil de Communauté,
Après en avoir délibéré,

- **CONFIRME** ses demandes d'aides auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau pour ces trois opérations,
- **CONFIRME** les coûts d'opérations précisés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Département à percevoir pour le compte de la Communauté de Communes, maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la lui reverser,
- **AUTORISE** la Présidente à signer les marchés à venir et toutes les pièces relatives à ces opérations,
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront prévus en dépenses et en recettes sur le budget 2017 de la Régie « Eau et Assainissement USP »,

- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY



